



AVIS DE MARCHÉ

Département de publication :
38 Isère

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
MAIRIE DE VILLETTE D'ANTHON, 14 RUE DES TILLEULS, 38280 Villette d'Anthon,
0478312505

Objet :

Accord-cadre à bons de commande pour la préparation et livraison en liaison froide de repas aux restaurants scolaires, à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et la fourniture pour le portage des repas

Type d'avis :

Avis de marché

Type de procédure :

Procédure adaptée : article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Caractéristiques principales :

Accord-cadre à bons de commande (conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

Montant minimum HT : 100 000€

Montant maximum HT : 190 000€

Catégorie : Fournitures et services

Prestations divisées en lot :

Non, cet accord cadre sera mono attributaire

Support(s) de parution :

<http://sudest-marchespublics.com>

<http://www.e-marchespublics.com>

Date et heure limite de dépôts des offres :

Mercredi 05 septembre 2018 à 15h00

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

Durée : **du 01^{er} janvier au 31 décembre 2019**

- S'agissant d'un accord cadre à bons de commande, il est précisé que les prestations feront l'objet d'un bon de commande

- Les prestations débuteront dès l'émission du premier bon de commande par la collectivité

Conditions de participation :

Capacités juridiques et financières :

- * Lettre de candidature DC1
- * Déclaration du candidat DC2
- * Les attestations d'assurances civiles de moins d'un an
- * La copie du ou des jugements prononcés si l'entreprise est en redressement judiciaire

Capacités techniques :

*Une notice sur les moyens matériels et humains permettant d'apprécier les capacités de l'entreprise

*Des références de prestations similaires de moins de 5 ans

Critères d'attribution des offres : L'offre retenue sera l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants, pondérés comme suit :

- * **Critère 1 : prix : 50%**
- * **Critère 2 : valeur technique : 40%**

La valeur technique sera appréciée en fonction des sous critères techniques suivants au regard des caractéristiques de l'offre de chaque candidat, telle que présentée dans le mémoire technique.

- sous critère 1 : 20%

Qualité nutritionnelle, variété et équilibre des menus choix, pertinence, choix des menus à thèmes, animation, composition, préparation et grammages des repas.

- sous critère 2 : 10%

Mode de production et provenance des produits, traçabilité, conditionnement des emballages devant être respectueux de l'environnement

- sous critère 3 : 10%

Organisation, qualité, moyens matériels et humains de l'entreprise

***Critère 3 : respect des délais d'exécution avec moyen mis en œuvre : 10%**

Dossier disponible sur le site : www.sudest-marchespublics.com

Renseignements administratifs et techniques : 04 78 31 25 05 ou par mail à l'adresse suivante :

mairie@mairie-villetedanthon.fr

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Grenoble 2 place de Verdun BP 1135 - 38022 GRENOBLE

Précisions concernant le délai d'introduction des recours : 2 mois à compter de la notification

Date du présent avis : **03/08/2018**